

**Le Président**

Monsieur Claude Bartolone  
Président de l'Assemblée nationale  
Assemblée nationale  
Palais Bourbon  
126, rue de l'Université  
75007 PARIS

D 201474 12.05.2016

Monsieur le Président,

*des Charles*

J'aimerais remercier l'Assemblée nationale pour ses observations concernant le projet de décision du Conseil adoptant les dispositions modifiant l'acte portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct (2015/0907/APP), qui a été adopté par le Parlement européen au titre de l'article 223 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et vous a été transmis à la fin de l'année dernière. J'ai communiqué vos observations à la commission compétente et suis convaincu qu'elles contribueront grandement, avec les autres observations reçues, à l'examen approfondi de ce sujet.

Comme vous le savez, l'article 223 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoit une procédure législative spéciale pour l'adoption de la législation européenne dans ce domaine: le Parlement européen élabore un projet en vue d'établir les dispositions nécessaires pour permettre l'élection de ses membres au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les États membres, ou conformément à des principes communs à tous les États membres.

Dans ce cadre, le Parlement européen a décidé de présenter une proposition fondée sur des principes communs à tous les États membres, et ne propose donc pas de procédure uniforme. En effet, la proposition récemment présentée par le Parlement est axée sur un nombre restreint de solutions pragmatiques et nécessaires afin d'actualiser le système électoral européen en vigueur, qui date de 1976.

Il appartient désormais au Conseil d'établir les dispositions nécessaires, à l'unanimité et après approbation du Parlement, qui se prononce à la majorité des membres qui le composent. Ces dispositions entreront en vigueur après leur approbation par les États membres, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

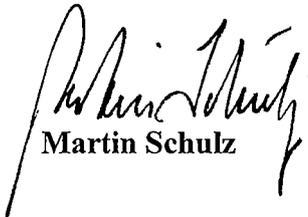
Nous aurons un dialogue ouvert sur ce thème essentiel lors de la session consacrée au "Renforcement de l'Union européenne" dans le cadre de la prochaine réunion de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne, qui se tiendra du 22 au 24 mai 2016 à Luxembourg et à laquelle je me réjouis d'assister.

Mes collègues et moi-même tenons à poursuivre pendant les prochains mois le dialogue précieux ouvert à ce sujet avec les parlements nationaux.

J'ajoute, à titre d'information, que des lettres semblables ont été adressées aux autres parlements nationaux qui ont déjà donné suite à la proposition du Parlement européen.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

*Amitié*

  
Martin Schulz